

Rapport annuel

*SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE
**GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS***

Communauté de Communes
Sundgau
2023



Table des matières

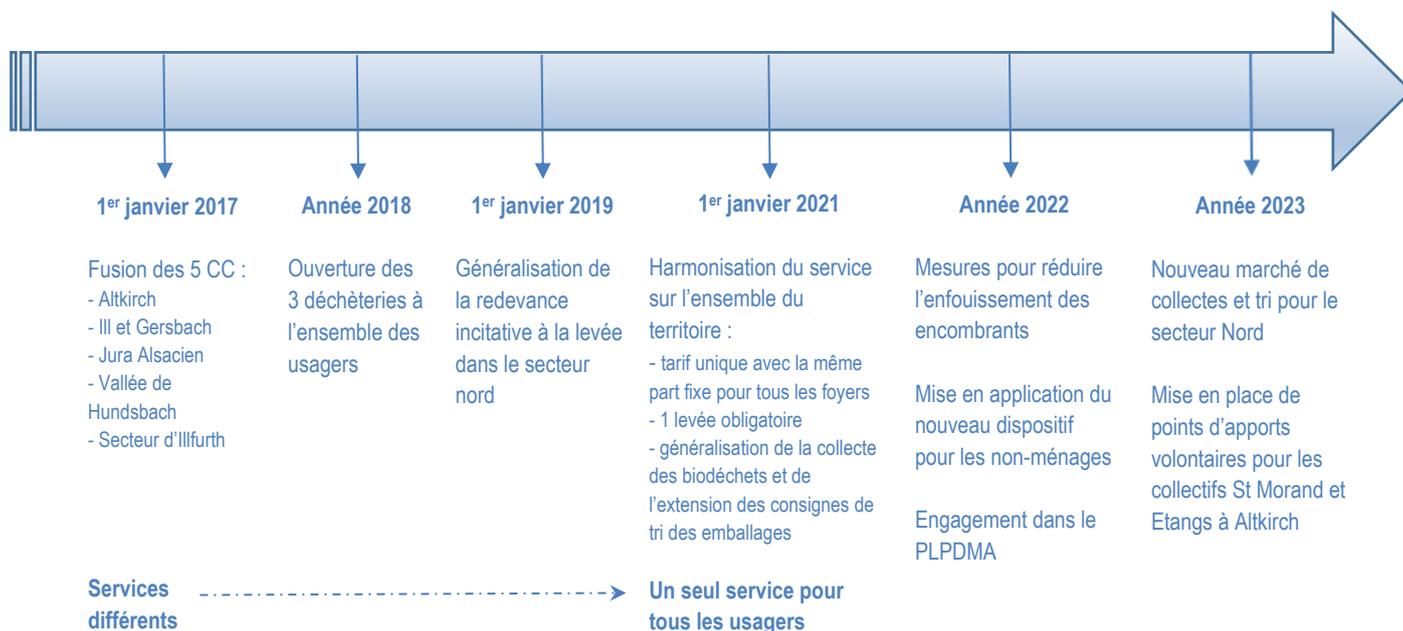
Chapitre 1.	Le territoire	2
1.1.	Historique	2
1.2.	Compétences	3
1.3.	Périmètre du service.....	3
1.4.	Bilan d'activité	4
1.4.1.	Conclusion d'un nouveau marché sur le secteur nord pour la période 2023-2028.....	4
1.4.2.	Quantités collectées	4
1.4.3.	Mise en place des points d'apports volontaires, à Altkirch pour les collectifs St Morand et les Etangs....	4
1.4.4.	Poursuite des actions de sensibilisation sur le terrain en vue de réduire les erreurs de tri	5
1.4.5.	Engagement dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	5
1.4.6.	Canicule	6
1.5.	Organisation du service.....	7
Chapitre 2.	Collectes en porte-à-porte	9
2.1.	Précollecte	9
2.2.	Collecte	9
2.3.	Traitement.....	10
Chapitre 3.	Collectes en apport volontaire.....	12
Chapitre 4.	Déchèteries	13
4.1.	Fréquentation	13
4.2.	Matières collectées	14
Chapitre 5.	Indicateurs techniques et financiers.....	15
5.1.	Indicateurs techniques	15
5.2.	Coûts de collecte	16
5.3.	Coûts aidés par habitant.....	16
5.4.	Dépenses du service	17
5.5.	Financement du service	18
Chapitre 6.	Communication.....	19
6.1.	Canaux de communication.....	19
6.2.	Principaux supports visuels	19

Annexe – Repères CITEO 2021

Lexique

Chapitre 1. Le territoire

1.1. Historique



Création de la Communauté de communes Sundgau

Le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la mise en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, les communautés de communes d'Altkirch, Vallée de Hundsbach, Ill et Gersbach, Jura Alsacien et Secteur d'Illfurth ont fusionné pour constituer la Communauté de communes Sundgau (CCS).

Dans une première phase de réorganisation intercommunale, la communauté de communes du Canton d'Hirsingue avait été dissoute le 31 décembre 2013 et les communes qui en étaient membres ont rejoint les communautés limitrophes. Le service de déchets de la communauté de communes du Canton d'Hirsingue a été maintenu via le Syndicat d'Élimination des Déchets d'Hirsingue et Environs (SÉDHEN). Les différentes communautés disposaient d'un service de déchets propre auxquels se sont rajoutés les services hérités du SÉDHEN de sorte que neuf dispositifs de service des déchets existaient sur le territoire.

Poursuite de l'harmonisation du service public d'élimination des déchets

La première phase d'harmonisation réalisée en 2018 consistait, d'une part, à rendre accessible à tous les usagers, les trois déchèteries gérées par la communauté de communes : Altkirch, Illfurth et Waldighoffen, d'autre part, à généraliser la redevance incitative à la levée dans le secteur nord (anciennes communautés de communes d'Altkirch, du secteur d'Illfurth et de la vallée de Hundsbach).

Dernière étape de l'harmonisation de la collecte en porte-à-porte

L'année 2021 a été l'occasion pour la Communauté de communes Sundgau, d'effectuer les ajustements nécessaires au bon fonctionnement du service et de la redevance incitative :

- mise en place d'un tarif unique avec une part fixe pour tous les usagers quelle que soit la composition du foyer ;
- passage à une levée minimale obligatoire du bac pour les ordures ménagères ;
- généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages ;
- mise en place de la collecte des biodéchets sur le secteur sud (anciennes communautés de communes d'Ill et Gersbach et du Jura Alsacien).

2022, l'année des ajustements et des nouveautés

Après l'harmonisation de la collecte en porte-à-porte, des ajustements ont été opérés au sein des déchèteries de façon à réduire l'enfouissement des déchets, tout en poursuivant des actions de sensibilisation en vue de diminuer les erreurs de tri des emballages et papiers/cartons collectés en porte-à-porte.

Les nouveautés consistent en :

- l'optimisation de la gestion des déchets assimilés des acteurs économiques du territoire ;
- l'engagement dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Nouveau marché en 2023

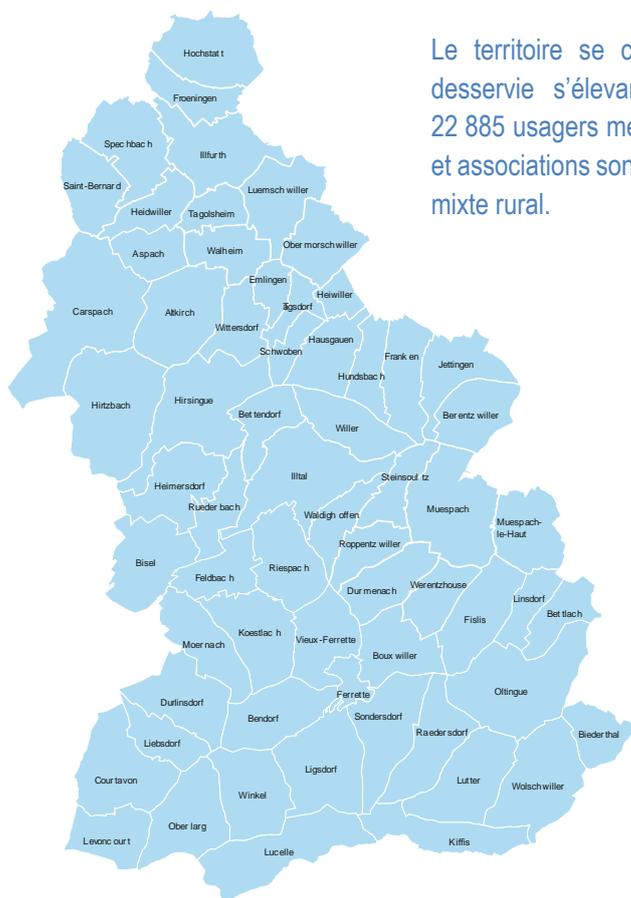
L'année 2023 a connu un nouveau marché pour le secteur nord entraînant une évolution des prix notamment du fait de l'augmentation du coût des énergies. Elle a été également l'occasion de l'adaptation du service à l'habitat collectif par le déploiement de points d'apports volontaires pour les collectifs St Morand et Etangs à Altkirch destinés à prendre en compte les efforts de tri individuels des habitants de ces résidences dans le coût du service qui leur est facturé.

1.2. Compétences

La Communauté de communes Sundgau exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.

La compétence traitement des ordures ménagères et des biodéchets pour les communes des ex-communautés de communes d'Altkirch, Ill et Gersbach et Vallée de Hundsbach a été transférée au Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV (SM4).

1.3. Périmètre du service



Le territoire se compose de 64 communes avec une population desservie s'élevant à 47 711 habitants (données INSEE 2021). 22 885 usagers ménages, professionnels, collectivités, administrations et associations sont inscrits au service. L'habitat du territoire est de type mixte rural.



64 communes
Habitat mixte rural
47 711 habitants
22 885 usagers

1.4. Bilan d'activité

1.4.1. Conclusion d'un nouveau marché sur le secteur nord pour la période 2023-2028

Dans le cadre du renouvellement du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés du secteur nord, un appel d'offre a été engagé le 15 septembre 2022.

Ce nouveau marché pour le secteur nord induit une augmentation des prix unitaires de 15 % en moyenne. Cette évolution des prix participe à l'évolution des coûts de collecte qui passent de 5 053 004 € TTC en 2022 à 5 652 638 € TTC en 2023.

1.4.2. Quantités collectées

Les quantités d'ordures ménagères collectées sont stables entre 2022 et 2023. Toutefois, depuis 2017, elles ont diminué de moitié.

La baisse des coûts n'est pas au rendez-vous du fait du nouveau marché conclu pour la collecte du secteur nord qui inclut l'exploitation des déchèteries.

Pour les emballages, il y a une diminution des quantités collectées en 2023, c'est un constat qui est également observé dans d'autres territoires qui peut être le résultat de la fin des papiers publicitaires mais aussi de l'augmentation du coût de la vie. Cela avait déjà été observé lors de crise financière de 2008. Concernant la collecte des biodéchets, nous sommes particulièrement en avance sur la réglementation puisque l'échéance du tri à la source des biodéchets au niveau national est prévu pour le 1^{er} janvier 2024. Le choix d'une collecte en porte-à-porte est le résultat de l'étude des différents dispositifs mis en place par les précédentes communautés de communes.

Les quantités de déchets verts collectés ne cesse d'augmenter, il est difficile de faire des projections, la météo pouvant faire varier les quantités de plus ou moins 1 000 tonnes. Toutefois, les bonnes pratiques pour la gestion du jardin est un sujet sur lequel nous devons travailler dans le cadre du programme de prévention des déchets. L'autre facteur est celui de la fréquentation des plateformes par les professionnels. Il faut réfléchir sur la façon de maîtriser les accès aux points d'apports volontaires.

Un vrai effort a été réalisé concernant les encombrants dont les quantités ont largement diminuées depuis 2021. De nouvelles filières ont été mises en place. Depuis le 1^{er} janvier 2023 et il n'y a plus d'enfouissement. Pas de gains réalisés du fait de l'augmentation des coûts lors du passage au nouveau marché. De nouvelles filières à responsabilité de production (REP) vont être mises en place en 2024, ce qui va permettre de vider certaines bennes qui génèrent des dépenses.

1.4.3. Mise en place des points d'apports volontaires, à Altkirch pour les collectifs St Morand et les Etangs

Des Points d'Apports Volontaires (PAV) pour la collecte des ordures ménagères, d'une part, et des biodéchets, d'autre part, ont été déployés en septembre 2023 pour les collectifs St Morand et les Etangs à Altkirch. Les emballages et papiers-cartons continuent d'être collectés en sac dans les aires prévues à cet effet.

21 PAV pour les ordures ménagères et 11 PAV pour les biodéchets ont été déployés pour 268 logements. Ces PAV sont collectés trois fois par semaine.

Des temps d'information ont été organisés avant la mise en service des PAV sur chacun des quartiers concernés avec deux plages horaires, de 8 h 30 à 10 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 30, afin de rencontrer le maximum d'usagers. Nous avons informé les usagers de la bonne utilisation des PAV et avons pu répondre à leurs diverses questions. Un document d'information a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Des contrôles sont effectués régulièrement pour vérifier la qualité du tri.

1.4.4. Poursuite des actions de sensibilisation sur le terrain en vue de réduire les erreurs de tri

Les erreurs de tri concernent tous les déchets présents dans les sacs transparents d'emballages papiers-cartons collectés en porte-à-porte qui ne peuvent être recyclés et doivent, pour finir, être incinérés, dans les cas où :

- ce n'est ni un emballage, ni du papier, ni du carton ;
- l'emballage n'est pas correctement vidé ;
- des emballages sont imbriqués les uns dans les autres et ne peuvent donc être triés industriellement.

Des caractérisations des déchets d'emballages et papiers-cartons sont effectuées chaque mois au centre de tri ainsi que des contrôles avant collecte.

Ces caractérisations permettent de déterminer la composition des emballages collectés dans la Communauté de communes Sundgau et révèlent un taux de refus de tri de 16,74 % en masse. La moyenne nationale pour les services financés par une tarification incitative s'élève en moyenne à 20 %.

Les erreurs de tri constatés consistent essentiellement en des déchets de salle de bain, des emballages imbriqués mais également de déchets alimentaires non déballés.

En ce qui concerne les biodéchets, en moyenne, 75 bacs par mois ont été refusés à la collecte pour l'année 2023, ce qui représente moins de 1 % de refus de tri.

La Communauté de communes continue de produire ses efforts pour accompagner les usagers dans leurs gestes de tri par des actions de sensibilisation à destination des usagers effectuées par les ambassadeurs du tri directement sur le terrain, à l'appui des rapports d'anomalies transmis par les équipes de collecte et les résultats des caractérisations mensuelles.

1.4.5. Engagement dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. La prévention des déchets s'inscrit dans :

- la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015 ;
- la mise en œuvre de la feuille de route pour une économie 100 % circulaire de 2018, visant à accélérer la transformation des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

La délibération du Conseil communautaire du 28 avril 2022 a permis de prendre l'engagement d'élaborer un PLPDMA à l'échelle du territoire de la CCS.

Le PLPDMA consiste en un programme pluriannuel d'actions, construit avec les acteurs du territoire, qui permet de sensibiliser les producteurs de déchets tant en quantité qu'en dangerosité.

La production de certains déchets peut être évitée et de nombreux objets peuvent vivre une seconde vie avant d'être définitivement jetés. La démarche de sensibilisation a pour but de parler de ces sujets au plus grand nombre et de faire émerger des idées, des besoins et des solutions pour :

- REFUSER ce dont on n'a pas besoin, les objets à usage unique et les objets non valorisables, prendre soin des objets ;
- RÉDUIRE, acheter les quantités suffisantes, éviter le gaspillage (alimentaire, emballages, etc.) ;
- RÉUTILISER, réparer, donner, louer, emprunter, acheter d'occasion ;
- RECYCLER les objets et les matières ;
- RETOURNER à la terre, composter la matière organique.

La constitution de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA (CCES) a été approuvée par le conseil communautaire en date du 19 octobre 2023.

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets qui s'est déroulée du 19 au 28 novembre 2023, un programme gratuit, de quatre ateliers et une conférence, a été proposé aux habitants :

- atelier « Cuisinons les restes » ;
- atelier « Réduisons nos déchets » ;
- atelier « Stop au gaspillage alimentaire » ;
- atelier « Des éco-gestes pour mon bébé » ;
- conférence « Au jardin, tout se recycle ».



Près d'une cinquantaine de personnes ont pu bénéficier de ces animations.

Les axes stratégiques retenus en 2023 sont :

- Axe 1 Exemplarité : être une collectivité cohérente en matière de prévention des déchets et mobilisatrice pour les acteurs du territoire
- Axe 2 Sensibilisation : valoriser les efforts des acteurs du territoire et communiquer sur la prévention des déchets et l'économie circulaire
- Axe 3 Instruments économiques : étudier l'effet de la redevance incitative sur la prévention des déchets
- Axe 4 Gaspillage alimentaire : accompagner les démarches de réduction
- Axe 5 Déchets verts : employer les végétaux comme ressources au jardin et comme énergie
- Axe 6 Durée de vie des objets : favoriser la réparation, le réemploi des biens et des matériaux et inciter à l'achat de produits réparables
- Axe 7 Consommation durable : inciter à employer une plus grande part de produits réutilisables
- Axe 8 Déchets des entreprises : établir un état des lieux, accompagner les entreprises
- Axe 9 Déchets du BTP : établir un état des lieux des problématiques locales

1.4.6. Canicule

Lors de l'été 2023, la Communauté de communes Sundgau a instauré des horaires spécifiques pour l'accueil en déchèteries lors de bulletins météorologiques alerte orange canicule :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h 30 ;
- le samedi de 9 h à 17 h en continu.

1.5. Organisation du service

La collecte, le transport et le traitement des déchets sont assurés par des prestataires de service ou des syndicats dont la communauté de communes est membre.

Type de déchets	Collecte et Transport	Type de traitement	Opérateurs
Ordures ménagères (OMR)	COVED	Incinération	SIVOM Mulhouse à l'UIOM de Sausheim
Biodéchets (BIO)		Méthanisation	AGRIVALOR ÉNERGIE
		Compostage	SM4
Emballages et papiers-cartons (EMB)		Recyclage	PAPREC – Centre de tri d'Aspach-Michelbach, puis de Richwiller à compter de juillet 2023
Verre	RECYCAL	Recyclage	MINÉRIS
Déchets verts	SUNDGAU COMPOST	Compostage	SUNDGAU COMPOST
Déchèteries	Les déchets déposés en déchèterie sont traités dans le chapitre 4		

▪ Les types de collecte

	Collecte en porte-à-porte (PàP)	Points d'Apports Volontaires (PAV)	Déchèteries
Ordures ménagères	✓	✓ centre-ville d'Altkirch collectifs St Morand et Etangs	✗
Biodéchets	✓	✓ centre-ville d'Altkirch collectifs St Morand et Etangs	✗
Emballages et papiers-cartons	✓	✗	uniquement les papiers-cartons
Emballages en verre	✗	✓	✗
Déchets verts	✗	✓	✗
Déchets déposés en déchèterie*	-	-	✓

* le détail des déchets déposés en déchèterie est traité dans le chapitre 4

▪ **Le service valorisation des déchets**

Le service Valorisation des déchets est composé de dix personnes qui assurent la coordination des différentes collectes, le suivi qualité, les relations avec les usagers, les éco-organismes et les partenaires, la facturation de la redevance ainsi que la mise en œuvre du PLPDMA :

- **Gestion du service, un agent :**
 - Responsabilité et animation du service ;
- **Accueil du service, deux agents :**
 - 500 à 600 appels par mois jusqu'à 700 en période de post-facturation, soit plus de 6 500 pour l'année 2023 ;
 - 150 à 400 visites par mois, soit près de 3 000 pour l'année 2023 ;
 - traitement des messages électroniques.
- **Facturation des usagers et coordination de l'accueil du service, un agent :**
 - 22 885 usagers particuliers, professionnels, collectivités, administrations et associations inscrits au service ;
 - 58 125 factures envoyées au cours de l'année 2023.
- **Suivi administratif, un agent :**
 - gestion des professionnels ;
 - gestion des apports volontaires pour le verre et les déchets verts ;
 - réponses aux demandes de permis d'aménager, 31 sur l'année 2023 ;
 - gestion des courriers, 632 courriers à destination des usagers en 2023 ;
 - soutien à la facturation des usagers.
- **Contrôle qualité, une coordinatrice et deux ambassadeurs :**
 - informer et sensibiliser les usagers sur le bon geste du tri ;
 - contrôler la qualité du tri des usagers et des prestations de collecte, 2 995 anomalies de collecte traitées en 2023 ;
 - apporter les corrections nécessaires à l'amélioration du service.
- **Relation avec les éco-organismes et les partenaires, un agent :**
 - relations avec les éco-organismes et les partenaires ;
 - suivi budgétaire ;
 - réalisation des tableaux de bord et du rapport d'activité.
- **Mission de prévention des déchets, un agent :**
 - Mise en œuvre et animation du PLPDMA.
- **A compter de septembre 2023, une apprentie en BTS Métiers des Services à l'Environnement :**
 - Accompagnement des ambassadeurs sur le terrain ;
 - Mise à jour et suivi de tableaux de bord d'activités (caractérisations, gestion des sacs de pré collecte, anomalies de collecte, activité des ambassadeurs).

Chapitre 2. Collectes en porte-à-porte

2.1. Précollecte

Les ordures ménagères, les biodéchets et les emballages et papiers-cartons sont collectés en porte-à-porte (PàP) ou en points d'apports volontaires (PAV) sur l'ensemble du territoire, pour tous les usagers.

Ordures ménagères		Biodéchets		Emballages et papiers-cartons
				
PàP	PAV avec contrôle d'accès	PàP	PAV avec contrôle d'accès	PàP
Bac pucé	Sac de 30 litres maxi	Sac biodégradable 20 litres « ok compost » 	Sac biodégradable 20 litres « ok compost » 	Sac transparent 50 litres NF EN 13592 fourni par la CCS
		fourni par la CCS	fourni par la CCS	

2.2. Collecte

La collecte et le transport sont assurés par l'entreprise COVED. L'équipe de collecte est composée de 17 agents titulaires dont 8 chauffeurs poids lourds et 9 équipiers de collecte.

430 points de regroupements sont mis en place, pour les adresses qui ne permettent pas une collecte devant la porte, afin assurer la sécurité des usagers et des équipiers de collecte.

▪ Fréquence de collecte

Ordures ménagères		Biodéchets		Emballages et papiers-cartons
PàP	PAV	PàP	PAV	PàP
Tous les 15 jours (C0,5) en alternance avec les emballages et papiers-cartons	3 fois / semaine lundi mercredi vendredi	Toutes les semaines (C1)	3 fois / semaine lundi mercredi vendredi	Tous les 15 jours (C0,5) en alternance avec les ordures ménagères

▪ Parc de véhicules

Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de lecture de puces et d'un système de géo-guidage qui permet le suivi des véhicules en temps réel à partir des circuits de tournées de collecte. Ce système permet au service de vérifier en direct les raisons des éventuelles anomalies de collectes et sa progression.

	Véhicules de collecte	
	Bennes à Ordures Ménagères (BOM)	Bennes à Ordures Ménagères (BOMETTE)
PTAC	26 tonnes	12 tonnes
Secteur Nord	3 véhicules	1 véhicule
Secteur Sud	3 véhicules	
Total	6 véhicules	1 véhicule



La collecte s'effectue en BOM bi-compartmentée de 26 tonnes : le grand côté (2/3) sert à la collecte soit des OMR, soit des emballages et papiers ; le petit côté (1/3) sert à la collecte des biodéchets.

Quantités collectées

	Quantités	Taux de refus
Ordures ménagères (OMR)	2 277 t	NC
Biodéchets (BIO)	2 530 t	0,8 %
Emballages et papiers-cartons (EMB-PC)	3 818 t	16,74 %

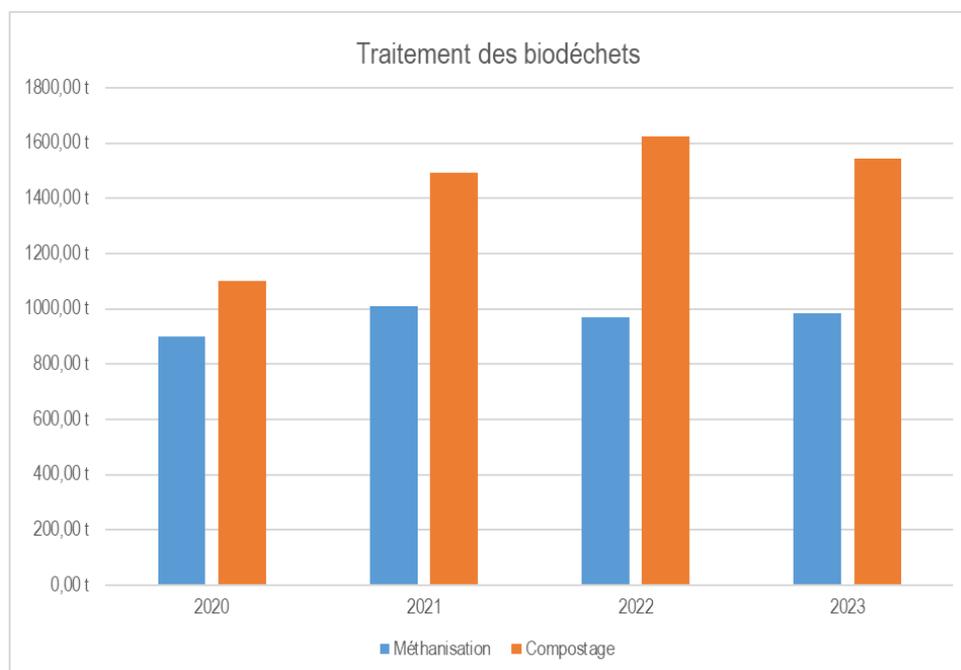
OMR : **48 kg/hab./an**
Région : 210 kg/hab./an
BIO : **53 kg/hab./an**
Région : 9 kg/hab./an
EMB-PC : **80 kg/hab./an**
Région : 56 kg/hab./an
EMB-PC : **16,74 % de refus**
National : 20 %

2.3. Traitement

La destination finale des OMR est l'UIOM de Sausheim du SIVOM de Mulhouse.

Le tri des emballages et papiers-cartons collectés en porte-à-porte est effectué au Centre de tri d'Aspach-Michelbach et à compter de juillet 2023 au centre de tri de Richwiller, où les déchets sont triés et caractérisés puis transportés vers les filières de recyclage.

Les biodéchets sont, quant à eux, collectés par la société COVED. Une partie de ces biodéchets est acheminée vers la plateforme de compostage du SM4 à Aspach-Michelbach. L'autre partie est acheminée vers l'unité de méthanisation AGRIVALOR Énergie situé à Ribeauvillé.



Chapitre 3. Collectes en apport volontaire

Le verre et les déchets verts sont collectés en points d'apport volontaire.

	Quantités
Verre	2 173 t
Déchets verts*	11 097 t

* y compris dépôts en déchèteries

Verre : **46 kg/hab./an**
 Région : 37 kg/hab./an
 Déchets verts : **233 kg/hab./an**
 Région : 47 kg/hab./an

	Emballage en verre	Déchets verts
Pré-collecte	 182 conteneurs à verre	 41 points d'apports volontaires en bennes ou sur des plateformes
Collecte	Société RECYCAL transporte et stocke sur son site à Dietwiller	Les déchets verts sont collectés par la société SUNDGAU COMPOST
Traitement	MINÉRIS	SUNDGAU COMPOST sur son site d'Hirsingue

Chapitre 4. Déchèteries

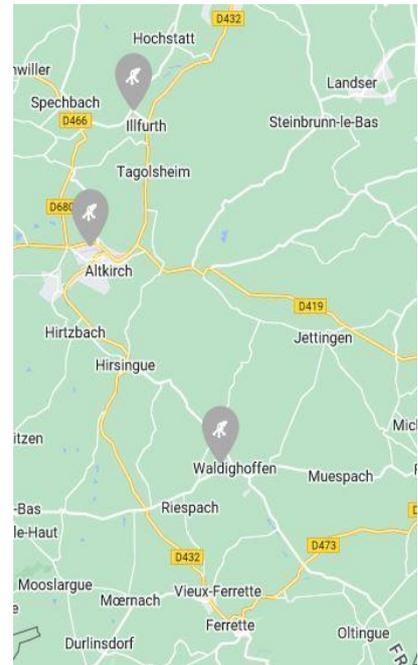
La communauté de communes possède trois sites de déchèteries sur le Territoire, Altkirch, Illfurth et Waldighoffen.

Pour accéder aux déchèteries, chaque usager doit être muni d'une carte d'accès permettant l'ouverture de la barrière et la comptabilisation des passages.

L'accès est réservé aux véhicules dont la hauteur n'excède pas 2,20 mètres.

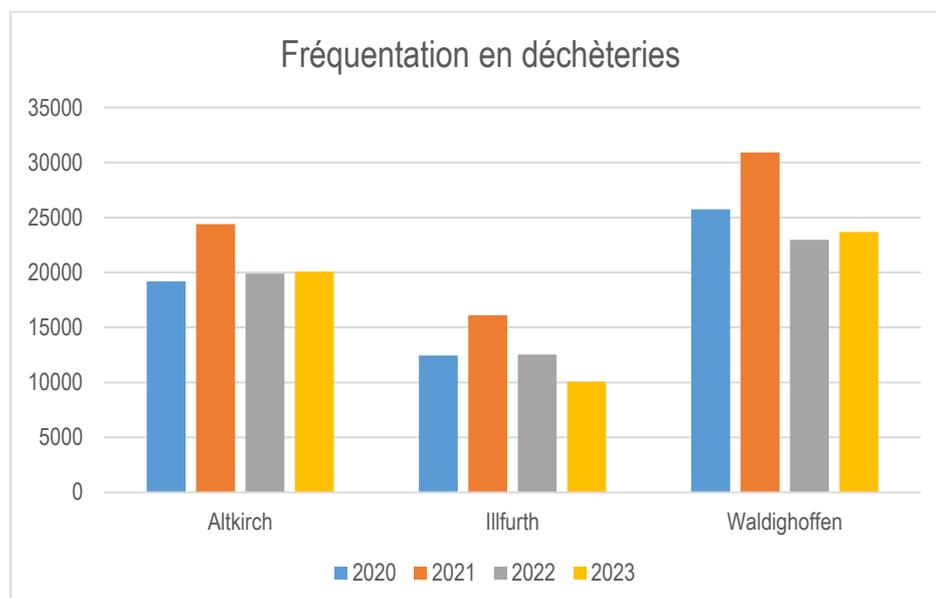
Depuis 2019, chaque usager bénéficie d'un quota d'accès de 18 passages par an au-delà duquel le service est facturé à raison de 0,15 € le kg déposé sur le site d'Altkirch qui est équipé d'un système de pesée et 23,00 € le passage sur les sites de Illfurth et Waldighoffen.

Les usagers professionnels, inscrits au service, peuvent accéder uniquement à la déchèterie à Altkirch qui est équipée d'un pont-bascule. Ils sont facturés à raison de 0,15 € le kg déposé.



4.1. Fréquentation

	Nombre de passages en 2020	Nombre de passages en 2021	Nombre de passages en 2022	Nombre de passages en 2023	Évolution 2022-2023
Altkirch	19 184	24 404	19 900	20 700	+ 1 %
Illfurth	12 444	16 115	12 531	10 076	- 20 %
Waldighoffen	25 748	30 924	22 974	23 689	+ 3 %



4.2. Matières collectées

	Matière	Altkirch	Illfurth	Walldighoffen	Prestataire	Valorisation	Quantités collectées en tonnes
Filières financées par la CCS	Encombrants	✓	✓	✓	Centre d'enfouissement Retzwiller	-	1 520 t
	Gravats	✓	✓	✓	Sundgau Compost	matière	1 839 t
	Bois	✓	✓	✓	Cernay Environnement	matière	1 099 t
	Métaux	✓	✓	✓	Cernay Environnement	matière	450 t
	Papiers/Cartons	✓	✓	✓	COVED	matière	312 t
	Plâtre	✓	✗	✓	COVED	matière	160 t
	Déchets Ménagers Spéciaux hors Éco DDS	✓	✓	✓	Cernay Environnement / Alsadis	-	104 t
	Huisseries	✓	✓	✓	COVED	matière	100 t
	Huiles minérales	✓	✓	✓	Grandidier	matière	Non communiqué
	Plastiques durs	✓	✓	✓	COVED	matière	76 t
	Huiles végétales	✓	✓	✓	Grandidier	matière	5 t
Filières Eco-Organismes	Mobilier	✓	✗	✓	Cernay Environnement	matière et énergétique	1 137 t
	DEEE	✓	✓	✓	Haute Alsace Recyclage	matière	364 t
	Déchets Ménagers Spéciaux	✗	✗	✓	Cernay Environnement / Alsadis	-	20 t
	Pneumatiques	✓	✗	✗	Gilles Henry	matière	51 t
	Batteries, piles et accumulateurs	✓	✓	✓	Cernay Environnement / Alsadis	matière	6 t
	Lampes	✓	✓	✓	Recylum	-	3 t
	Capsules café	✓	✓	✓	SUEZ	matière	Non communiqué
	Cartouches d'encre	✓	✓	✓	Non communiqué	-	Non communiqué
	Radiographies	✓	✓	✓	Non communiqué	-	Non communiqué
	Total (hors déchets verts)						

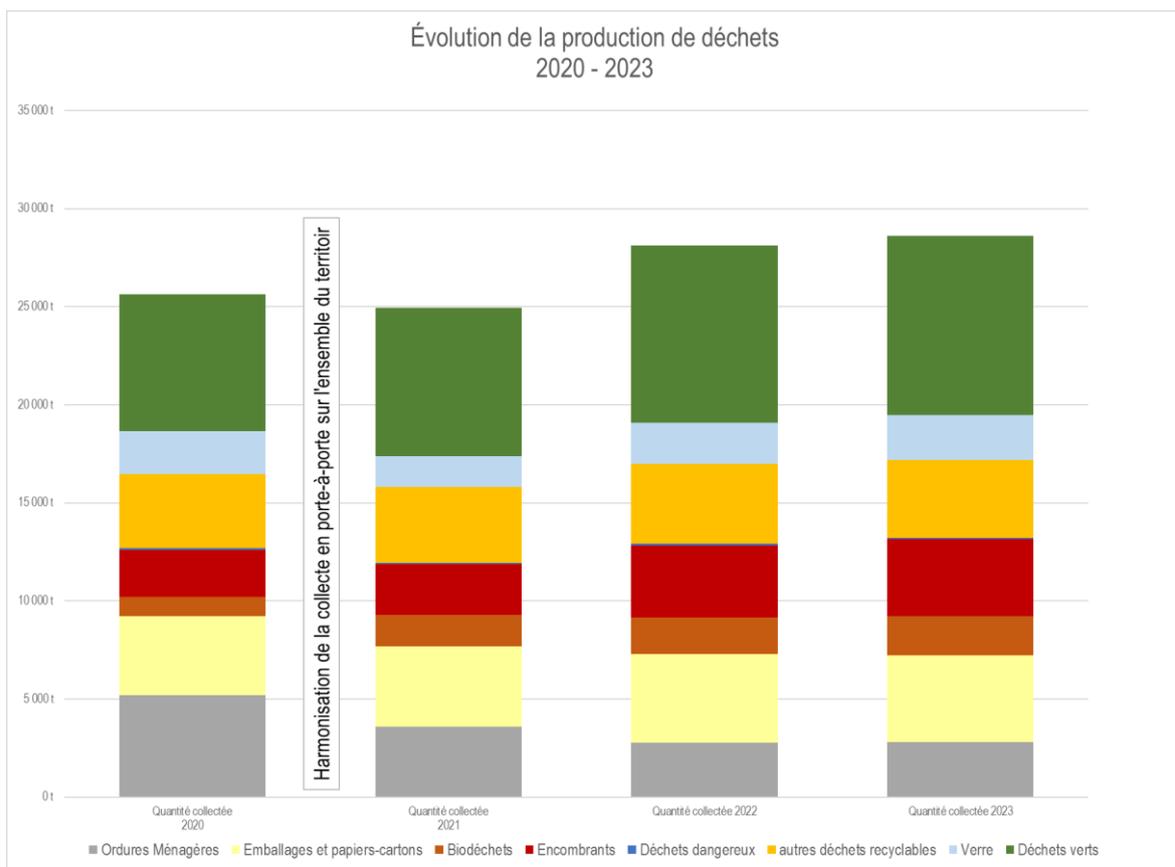
Chapitre 5. Indicateurs techniques et financiers

5.1. Indicateurs techniques

	Quantités collectées	Quantités de déchets produites par habitant		
	CCS 2023	CCS 2023	Régionales 2021*	Nationales 2021**
Collectes de porte à porte				
Emballages et papiers-cartons	3 818 t	80 kg/hab	56 kg/hab.	53 kg/hab.
Biodéchets	2 530 t	53 kg/hab	9 kg/hab.	19 kg/hab.
Ordures ménagères résiduelles	2 277 t	48 kg/hab	210 kg/hab.	246 kg/hab.
Collectes en apport volontaire				
Emballages en verre	2 173 t	46 kg/hab	37 kg/hab.	34 kg/hab.
Déchets verts	11 097 t	233 kg/hab	47 kg/hab.	69 kg/hab.
Déchèteries (hors déchets verts)	7 246 t	152 kg/hab	146 kg/hab.	174 kg/hab.

*Source Observatoire régionale de la prévention et de la gestion des déchets et de l'économie circulaire donnée 2021

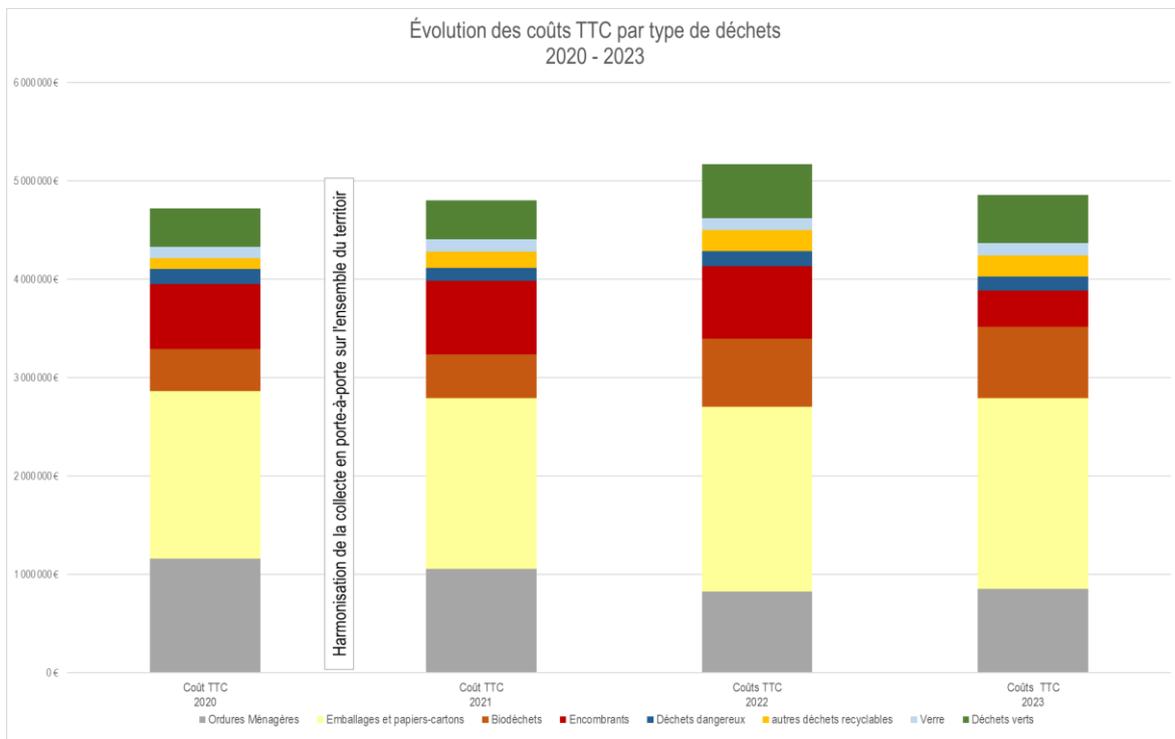
**Source ADEME et CITÉO



5.2. Coûts de collecte

Les coûts de collecte tiennent compte de la pré collecte, la collecte, le transport et le traitement.

	Coûts TTC	Coûts TTC à la tonne	Coûts à l'habitant
Ordures ménagères	1 062 978 €	467 €/t.	22 €/hab.
Emballages et Papiers-Cartons	1 879 781 €	492 €/t.	39 €/hab.
Biodéchets	792 156 €	313 €/t.	17 €/hab.
Emballages en Verre	152 417 €	70 €/t.	3 €/hab.
Déchets verts	526 737 €	47 €/t.	11 €/hab.
Déchèteries	1 238 569 €	171 €/t.	26 €/hab.



5.3. Coûts aidés par habitant

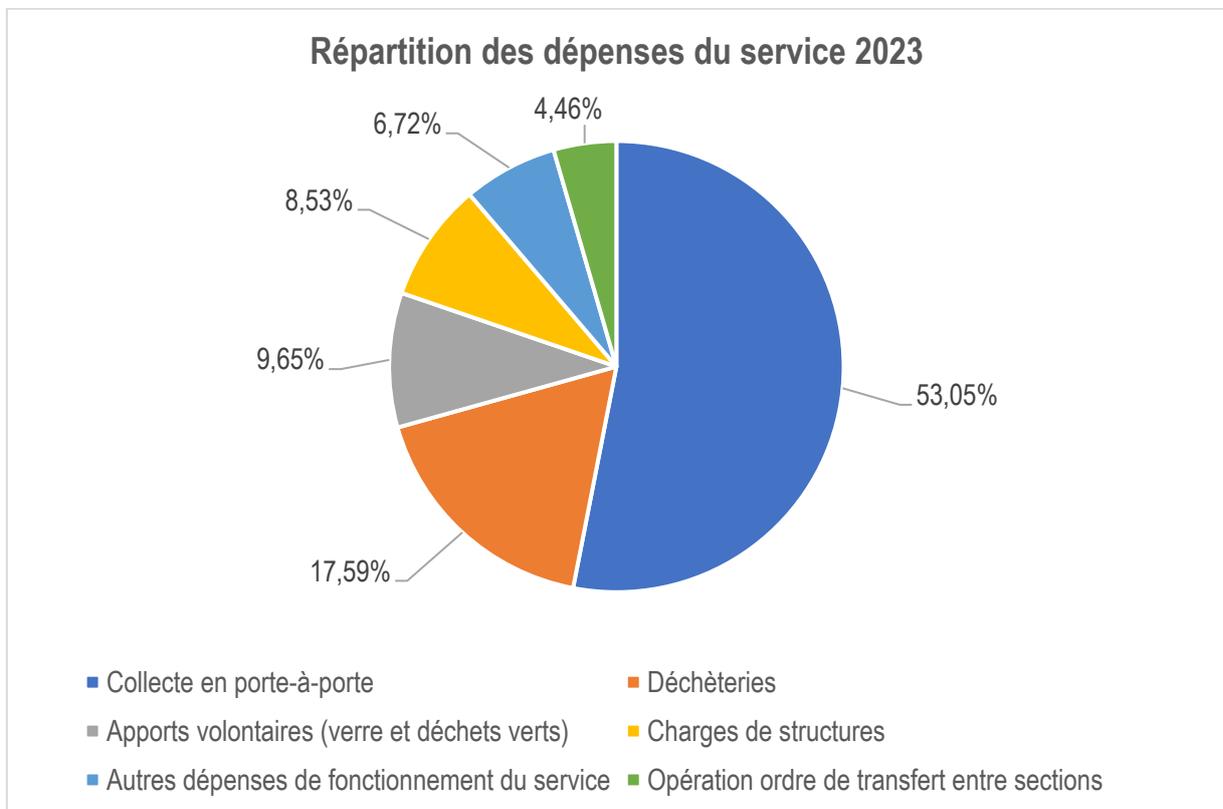
Le coût aidé est estimé en déduisant du coût complet les subventions et les recettes liées à la vente des matières prévues en 2023. Ce coût reflète la charge restant à financer par les usagers.

	Ordures ménagères résiduelles	Biodéchets (hors déchets verts)	Emballages Papiers Cartons	Déchets verts	Verre	Déchèteries	Autres	Tous flux
National 2018*	58 €		12 €		2 €	23 €	7 €	102 €
National actualisé 2023	69 €		14 €	-	2 €	28 €	9 €	122 €
CCS 2022	22 €	17 €	14 €	11 €	2 €	24 €	29 €	119 €

*Source ADEME / ComptaCoût

5.4. Dépenses du service

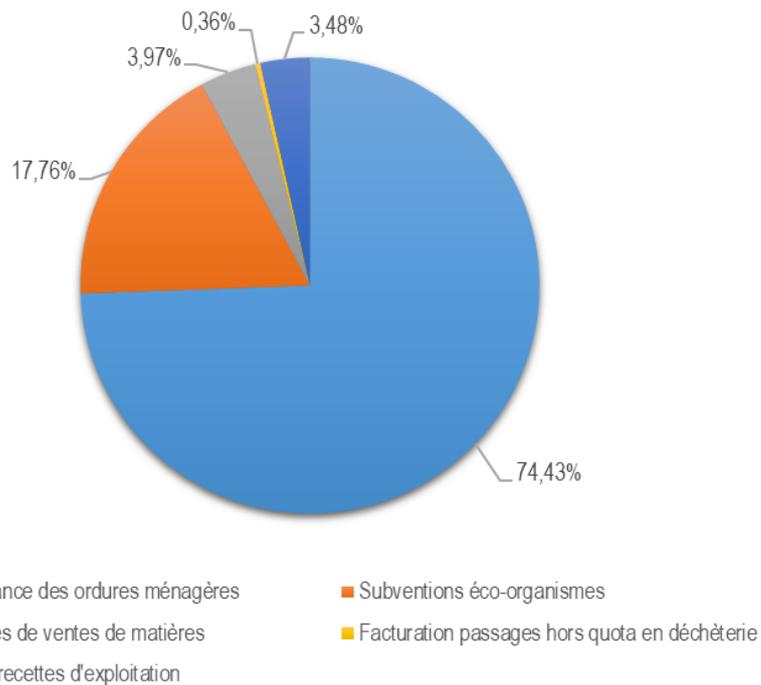
Catégories de dépenses	Montants en € TTC	Répartition
Collecte en porte-à-porte	3 734 915 €	53,05 %
Déchèteries	1 238 569 €	17,59 %
Apports volontaires (verre et déchets verts)	679 154 €	9,65 %
Charges de structure	600 222 €	8,53 %
Autres dépenses de fonctionnement	472 906 €	6,72 %
Opération d'ordre de transfert entre sections	314 097 €	4,46 %
Total	7 039 863 €	100 %



5.5. Financement du service

Nature de financement	Montants en € nets	Répartition
Redevance des ordures ménagères résiduelles	4 907 982 €	74,43 %
Subventions éco-organismes	1 170 873 €	17,76 %
Recettes de ventes de matières	261 902 €	3,97 %
Autres recettes d'exploitation, dont	229 540 €	3,48 %
<i>Produits exceptionnels (produits exercices antérieurs)</i>	98 614 €	-
<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	116 000 €	-
<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	14 925 €	-
Facturation passages hors quota en déchèterie	23 454 €	0,36 %
Total	6 593 751 €	100 %

Répartition du financement du service 2023



Chapitre 6. Communication

6.1. Canaux de communication

La communication à destination des usagers est diffusée selon différents canaux.

- **Supports visuels sous format papier ou numérique**

Lors de son inscription au service, l'usager qui emménage sur le territoire, reçoit, en même temps que le matériel de collecte (bacs, sacs et carte), les documents lui permettant d'utiliser au mieux le dispositif : le calendrier de collecte, le guide du tri, le mémo tri, la fiche tarifaire.

Ces documents sont aussi transmis lors d'échanges, de courriers ou de messages électroniques, dès que nécessaire.

- **Site Internet**

Le site Internet de la Communauté de communes Sundgau www.cc-sundgau.fr comporte une rubrique intitulée « Déchets ménagers » dans laquelle les documents précités sont disponibles au téléchargement ; mais aussi le règlement du service et le règlement de facturation, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ainsi que les documents utiles pour la mise en place du prélèvement automatique ou de la mensualisation.

- **Illiwap**

Illiwap est une application citoyenne qui permet d'alerter et d'informer les habitants en temps réel par le biais de notifications, dès lors qu'ils ont téléchargé l'application sur leur téléphone mobile. Les informations publiées sont les mêmes alertes et infos que celles publiées sur le site Internet.



6.2. Principaux supports visuels

Un certain nombre de supports visuels permettent d'informer les usagers du fonctionnement du service notamment en ce qui concerne les bons gestes de tri et la fréquence des collectes. Ces documents sont systématiquement remis à l'arrivée de tout nouvel usager sur le territoire.

Le calendrier de collecte



CALENDRIER DE COLLECTE
DES DÉCHETS
2023

Informations en temps réel
Trucs et astuces pour le tri

Pour plus d'informations sur l'utilisation de cette application, rendez-vous sur notre site Internet
www.cc-sundgau.fr




Collecte des **ORDURES MÉNAGÈRES** toutes les deux semaines
 Collecte des **EMBALLAGES ET PAPIERS-CARTONS** toutes les deux semaines
 Collecte des **BIODÉCHETS** toutes les semaines
 RATTRAPAGE des jours fériés
 * Collecte **L'APRÈS-MIDI**

PRÉSENTEZ VOS SACS ET BACS DEVANT CHEZ VOUS LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 18H Y COMPRIS POUR LES COLLECTES D'APRÈS-MIDI.

LUNDI

- ▶ ASPACH* ▶ HEIMERSDORF ▶ LUCELLE
- ▶ BENDORF* ▶ HIRSINGUE ▶ MOERNACH*
- ▶ BETTENDORF ▶ KOESTLACH ▶ OBERLARC*
- ▶ COURTAVON* ▶ LEVONCOURT* ▶ SAINT-BERNARD*
- ▶ DURLINSDORF* ▶ LIEBSDORF* ▶ WINKEL
- ▶ FROENINGEN ▶ LIGSDORF

JANV.	2	9	16	23	30
FEV.	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1	8	15	22	29
JUIN	5	12	19	26	

MARDI

- ▶ BETTLACH* ▶ HIRTZBACH ▶ SCHWOBEN
- ▶ BIEDERTHAL* ▶ KIFFIS* ▶ SONNERSDORF*
- ▶ CARSPACH* ▶ LINDSOLF* ▶ TAGSDORF
- ▶ EMLINGEN ▶ LUTTER* ▶ WILLER
- ▶ FISLIS* ▶ OLTINCUE ▶ WITERSDORF
- ▶ HEIWILLER ▶ RAEDERSDORF* ▶ WOLSWILLER

JANV.	3	10	17	24	31
FEV.	7	14	21	28	
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	

MERCREDI

- ▶ BERENTZWILLER ▶ HAUSGAUEN ▶ MUESPACH*
- ▶ BOUXWILLER* ▶ HOCHSTATT ▶ MUESPACH-LE-HAUT*
- ▶ FERRETTE ▶ HUNDSBACH ▶ SPECHBACH*
- ▶ FRANKEN ▶ JETTINGEN ▶ VIEUX-FERRETTE
- ▶ WERENTZHOUSE*

JANV.	4	11	18	25	
FEV.	1	8	15	22	
MARS	1	8	15	22	29
AVRIL	5	12	19	26	
MAI	3	10	17	24	31
JUIN	7	14	21	28	

JEUDI

- ▶ ILLFURTH ▶ OBERMORSCHWILLER ▶ STEINSOULTZ
- ▶ ILLTAL* ▶ ROPPEWILLER ▶ TAGOLSHEIM*
- ▶ LUEMSCHWILLER ▶ RUEDERBACH* ▶ WALHEIM*

JANV.	5	12	19	26	
FEV.	2	9	16	23	
MARS	2	9	16	23	30
AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29

VENDREDI

- ▶ ALTKIRCH ▶ FELDBACH* ▶ WALDIGHOFFEN
- ▶ BISEL* ▶ HEIDWILLER* ▶
- ▶ DURMENACH* ▶ RIESPACH*

JANV.	6	13	20	27	
FEV.	3	10	17	24	
MARS	3	10	17	24	31
AVRIL	7	14	21	28	
MAI	5	12	19	26	
JUIN	2	9	16	23	30

Le mémo tri collecte

MÉMO TRI

Contacts
 ▶ 03 89 08 36 24
 ▶ bien-trier@cc-sundgau.fr
 ▶ www.cc-sundgau.fr

Horaires
de nos bureaux à ALTKIRCH

	Matin	Après-midi
LUNDI	9h-12h	13h30-17h
MARDI	9h-12h	13h30-17h
MERCREDI	9h-12h	13h30-17h
JEUDI	10h-12h	13h30-17h
VENDREDI	9h-12h	13h30-17h

CIITEO

Sundgau
Communauté de Communes



Biodéchets

Collecte **EN PORTE À PORTE**



Emballages et papiers-cartons

Collecte **EN PORTE À PORTE**



Ordures ménagères

Collecte **EN PORTE À PORTE**



Emballages en verre

Collecte **EN APPORT VOLONTAIRE**



Déchets verts

Collecte **EN APPORT VOLONTAIRE**

▪ **Flyers tri non conforme**

Utiliser les sacs CONFORMES

LES EMBALLAGES ET PAPIERS DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT CONDITIONNÉS DANS LES SACS CONFORMES FOURNIS PAR LA CCS (DISPONIBLES EN MAIRIE)

Les sacs peuvent éventuellement être placés dans des bacs conformes aux critères de collecte (norme NF EN840-1 à 840-6)

Consignes de présentation EMBALLAGES, PAPIERS et CARTONS

- C'EST UN EMBALLAGE ?** ALORS METTEZ-LE DANS VOTRE SAC TRANSPARENT !
⚠️ Seuls les emballages, les papiers et les cartons se trient, pas les objets, les jouets ou la vaisselle.
- INUTILE DE LE LAVER** IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER.
- DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS EN VRAC DANS LE SAC TRANSPARENT** Sans imbriquer les emballages les uns dans les autres.
- PRÉSENTEZ DEVANT CHEZ VOUS LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 18H** Y COMPRIS POUR LES COLLECTES D'APRÈS-MIDI.

LES SACS SONT DISPONIBLES AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU
Quartier Plessier - Bât.3 - Av. du 8^e Régiment de Hussards
68130 ALTKIRCH
03 89 08 36 24
bien-trier@cc-sundgau.fr
www.cc-sundgau.fr

Présentation des EMBALLAGES, PAPIERS et CARTONS

LES EMBALLAGES ET PAPIERS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS OBLIGATOIREMENT EN VRAC DANS LES SACS TRANSPARENTS, CONFORMES, FOURNIS PAR LA CCS (DISPONIBLES EN MAIRIE)

- Ne pas imbriquer les emballages
- Séparer les différents éléments
- Vider les sacs ou sachets avant de les mettre dans le sac
- Ne pas les découper, ni les déchirer

LES CARTONS, S'ILS NE PEUVENT ÊTRE MIS DANS LES SACS, DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS PLIÉS À PLAT OU DÉPOSÉS DANS UN CARTON NON PLIÉ.

- Pas d'emballages ou de papiers en vrac dans un carton
- Pour un volume supérieur à 1 m³ les déposer en déchèterie

Présentation des ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES OBLIGATOIREMENT DANS LES BACS PUCÉS FOURNIS PAR LA CCS **COUVERCLE FERMÉ**

- Aucun sac déposé à même le sol ne sera collecté

EN CAS DE SURPLUS OCCASIONNEL OU DE VOLUME DE BAC INADAPTÉ CONTACTEZ LE SERVICE VALORISATION DES DÉCHETS AU **03 89 08 36 24**

Utiliser des sacs CONFORMES

LES BIODÉCHETS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE CONDITIONNÉS DANS LES SACS CONFORMES FOURNIS PAR LA CCS (DISPONIBLES EN MAIRIE)

PRÉSENTÉS UNIQUEMENT DANS LE BAC BRUN

Vous pouvez toutefois en acheter dans le commerce, mais attention, ils doivent obligatoirement avoir la mention "OK compost"

OK compost

Consignes de présentation DES BIODÉCHETS

- C'EST UN BIODÉCHET ?** J'UTILISE UN SAC BIODÉGRADABLE !
conforme "OK compost"
- LES SACS BIODÉGRADABLES DOIVENT SERVIR UNIQUEMENT À CONDITIONNER MES BIODÉCHETS.
- JE DÉPOSE MES SACS DANS LE BAC BRUN, À PRÉSENTER LA VEILLE DE LA COLLECTE À PARTIR DE 18H Y COMPRIS POUR LES COLLECTES D'APRÈS-MIDI.

LES SACS SONT DISPONIBLES AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU
Quartier Plessier - Bât.3 - Av. du 8^e Régiment de Hussards
68130 ALTKIRCH
03 89 08 36 24
bien-trier@cc-sundgau.fr
www.cc-sundgau.fr

Le mémo tri déchèterie

MÉMO TRI DÉCHÈTERIES

ALTKIRCH
ILLFURTH
WALDIGHOFFEN

à compter du 1^{er} janvier 2023
pour les 3 déchèteries

sauf ILLFURTH fermé le mardi

	Matin	Après-midi
LUNDI	10h-12h	13h30-17h
MARDI	10h-12h	13h30-17h
MERCREDI	10h-12h	13h30-17h
JEUDI	10h-12h	13h30-17h
VENDREDI	10h-12h	13h30-17h
SAMEDI	9h	18h

écomobilier
 recylum
 Eco-systèmes
 Corepile
 ECO DDS

Bois

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Plastiques durs

Lampes

Gravats

Mobilier

Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Huisseries Bois, Alu, PVC

Pneumatiques véhicules légers déjantés et propres

uniquement ALTKIRCH

Papiers/Cartons

Encombrants

Plâtre

uniquement ALTKIRCH ET WALDIGHOFFEN

Métaux

Cartouches d'encre

Huiles minérales

Huiles végétales

Radiographies

Capsules café

Batteries, piles et accumulateurs

Les fiches tarifaires

TARIFS D'ACCÈS AU SERVICE VALORISATION DE DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

USAGERS PARTICULIERS

03 89 09 36 24 bien-trier@cc-sundgau.fr @ccsundgau www.cc-sundgau.fr

Forfait d'accès aux services de recyclage en porte-à-porte et en apports volontaires **Tarif unique 88 € / semestre**

emballage et papiers biodéchets verre déchets verts déchèteries (quatre de 30 passages inclus / an)

1 levée minimale obligatoire / semestre **Tarif en fonction du volume du bac**

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

En porte-à-porte 0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche

Levée bac 80 l	5,40 €
Levée bac 120 l	8,10 €
Levée bac 140 l	9,40 €
Levée bac 180 l	12,10 €
Levée bac 240 l	16,20 €
Levée bac 660 l	44,50 €

En PAV pour les usagers des rues concernées 0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche

Sac 30 l	2,00 €
----------	--------

Accès aux déchèteries (au-delà du quota d'accès inclus dans la part fixe)

- par visite en déchèteries non équipées d'une pesée homologuée **23 €**
- au kilogramme en déchèteries équipées d'une pesée homologuée **0,15 € / kg**

Autres services

Livraison de bacs	25 € / livraison
Nettoyage de bacs rendus sales	100 € / bac
Bacs d'un volume inférieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	25 € / bac
Bacs d'un volume supérieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	111 € / bac
Location de serrure	2 € / semestre
Remplacement des clés de serrure	7,50 € / par clef

La facturation est semestrielle proratisée au nombre de jours d'utilisation du service.
POSSIBILITÉ DE MENSUALISATION DE LA PART FIXE.

TARIFS DES OPTIONS D'ACCÈS AU SERVICE VALORISATION DE DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

USAGERS PROFESSIONNELS COLLECTIVITÉS ADMINISTRATIONS ASSOCIATIONS

03 89 09 36 24 bien-trier@cc-sundgau.fr @ccsundgau www.cc-sundgau.fr

Il est possible de choisir une ou plusieurs options ci-dessous :

Choix 1 **Accès uniquement à la déchèterie de Altkirch** (équipée d'une pesée homologuée) **0,15 € / kg**

Choix 2 **Collecte des emballages et papiers** 0,059 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche

- dans la limite de 2 bacs roulants pucés de 660 litres soit 1320 litres par quinzaine

Levée bac 80 l	4,80 €
Levée bac 240 l	14,30 €
Levée bac 660 l	39,20 €

Choix 3 **Collecte des biodéchets** 0,104 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche

- dans la limite de 5 bacs roulants pucés de 240 litres soit 1200 litres par semaine

Levée bac 80 l	8,30 €
Levée bac 240 l	25,00 €

En PAV pour les usagers des rues concernées

Sac 20 l	2,10 €
----------	--------

Choix 4 **Collecte des ordures ménagères** 0,067 € / litre tarifs arrondis au dixième d'euros le plus proche

Levée bac 80 l	5,40 €
Levée bac 120 l	8,10 €
Levée bac 140 l	9,40 €
Levée bac 180 l	12,10 €
Levée bac 240 l	16,20 €
Levée bac 660 l	44,50 €

En PAV pour les usagers des rues concernées

Sac 30 l	2,00 €
----------	--------

Sacs spécifiques pour des événements organisés ponctuellement (réservé aux associations)

Sac 30 l	1,80 €
Sac 50 l	3,00 €

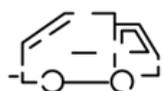
Autres services

Livraison de bacs	25 € / livraison
Nettoyage de bacs rendus sales	100 € / bac
Bacs d'un volume inférieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	25 € / bac
Bacs d'un volume supérieur à 660 l rendus cassés ou non rendus	111 € / bac
Location de serrure	2 € / semestre
Remplacement des clés de serrure	7,50 € / par clef

Annexe – Repères CITEO 2021



Citeo Repères, un outil pour transformer le dispositif en augmentant les performances à coûts maîtrisés



Un diagnostic complet de votre dispositif de collecte sélective et de tri



Des préconisations personnalisées avec des pistes de travail concrètes



Une sélection d'outils et de services qui répondent à vos enjeux



Des bonnes pratiques inspirantes présentées en RDV individuel par un responsable des opérations

CC SUNDGAU

2021

CITEO



VOTRE COLLECTE SELECTIVE EN 2021

Votre collectivité et son dispositif de collecte sélective :

47 554

habitants



Milieu Mixte Rural



Mode de financement



REOM Incitative



Modes de collecte

Collecte du verre



- Collecte de proximité
- Code couleur : Vert

Collecte des autres emballages et papiers



- Multi-matériaux
- Porte à porte
- Code couleur : Jaune



Conformité aux schémas préconisés

Extension des consignes de tri



Vous avez étendu les consignes de tri à tous les emballages plastiques



Centres de tri de la collecte sélective

➔ CDT COVED ASPACH



sélectionné Citeo

➔ SCHROLL PFASTATT



sélectionné Citeo

Notes

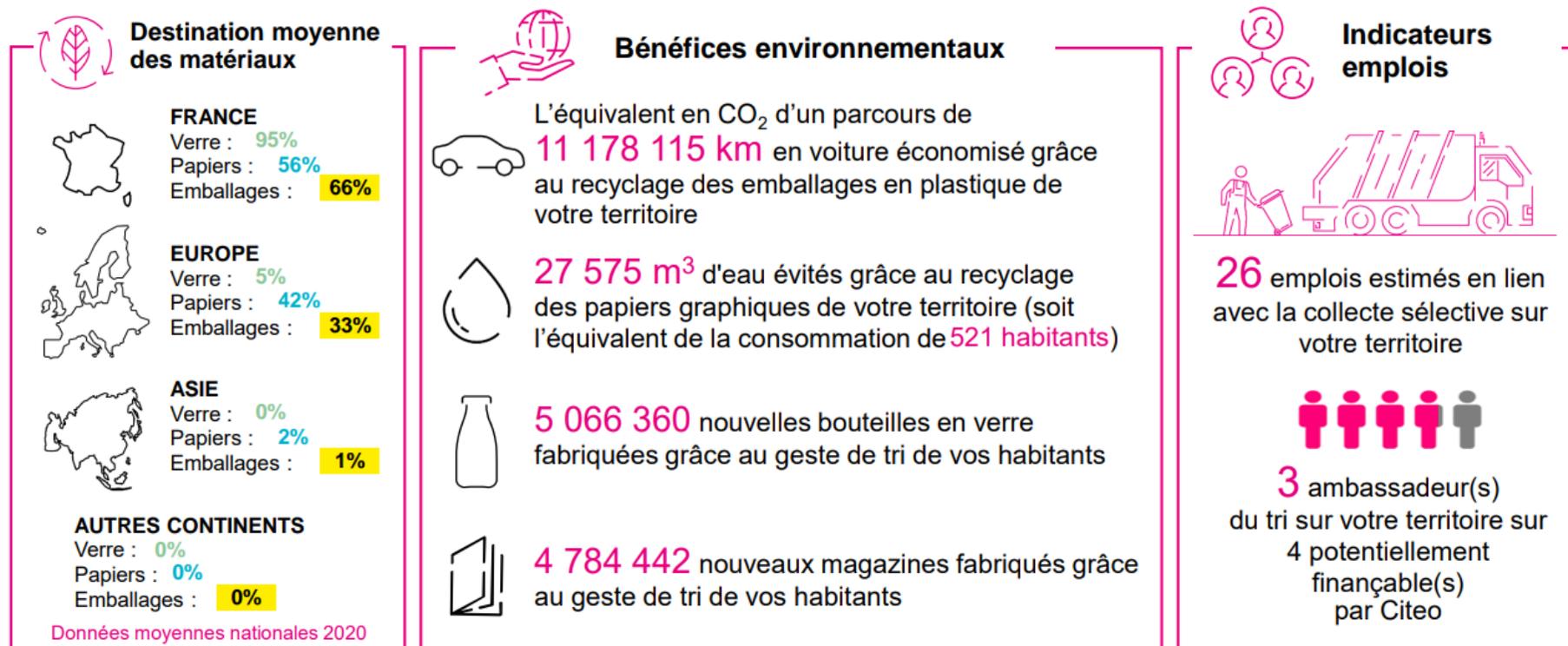
.....

.....

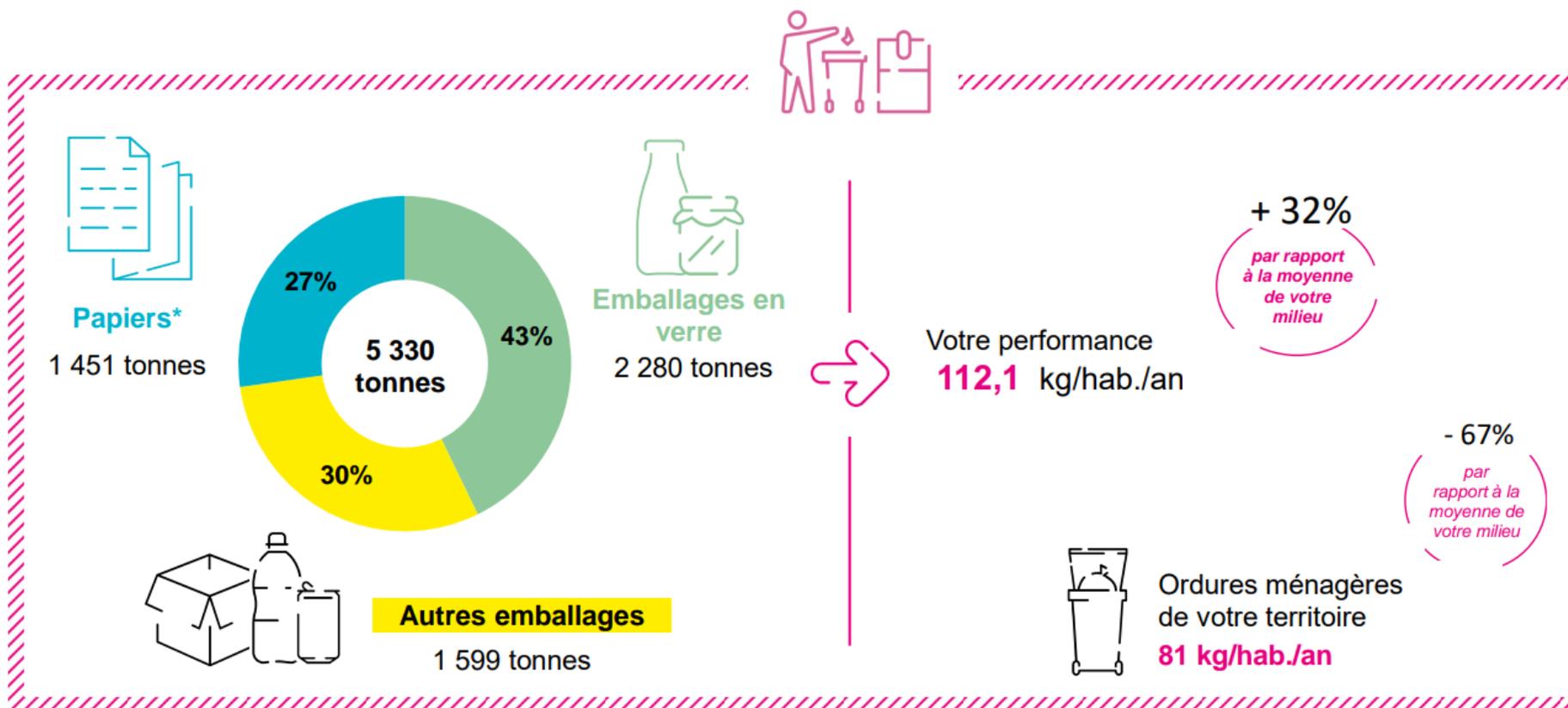
.....

LES CHIFFRES DÉTAILLÉS DE VOTRE COLLECTE SÉLECTIVE

Votre contribution à l'économie circulaire :

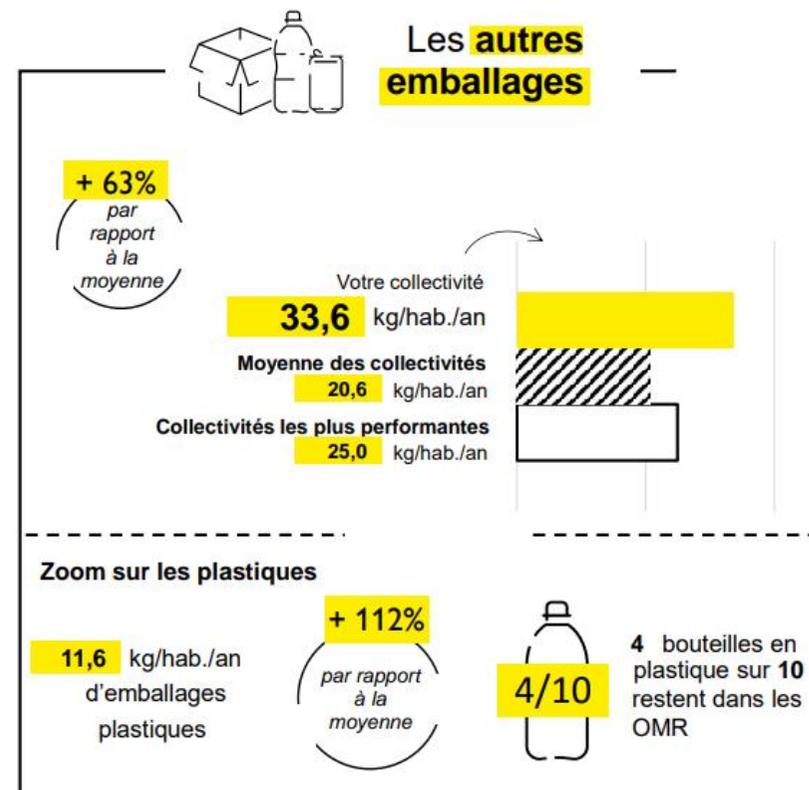
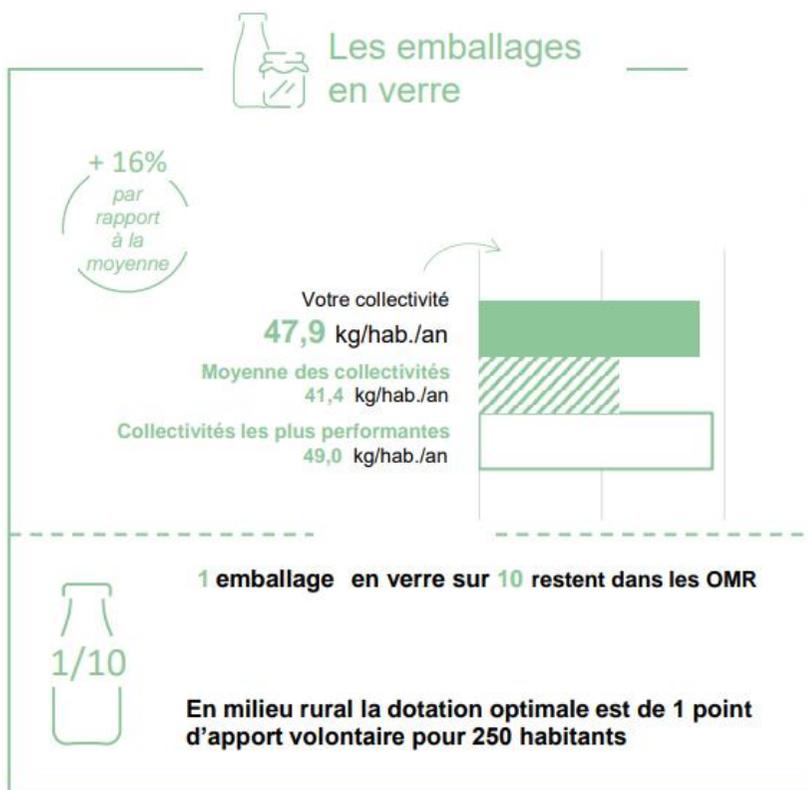


VOTRE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE EMBALLAGES ET PAPIERS

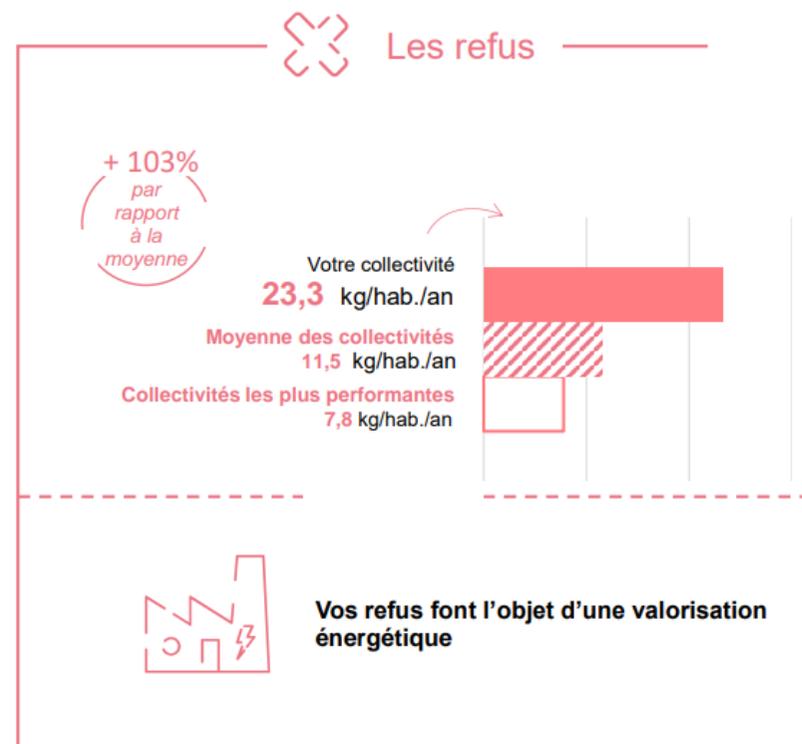
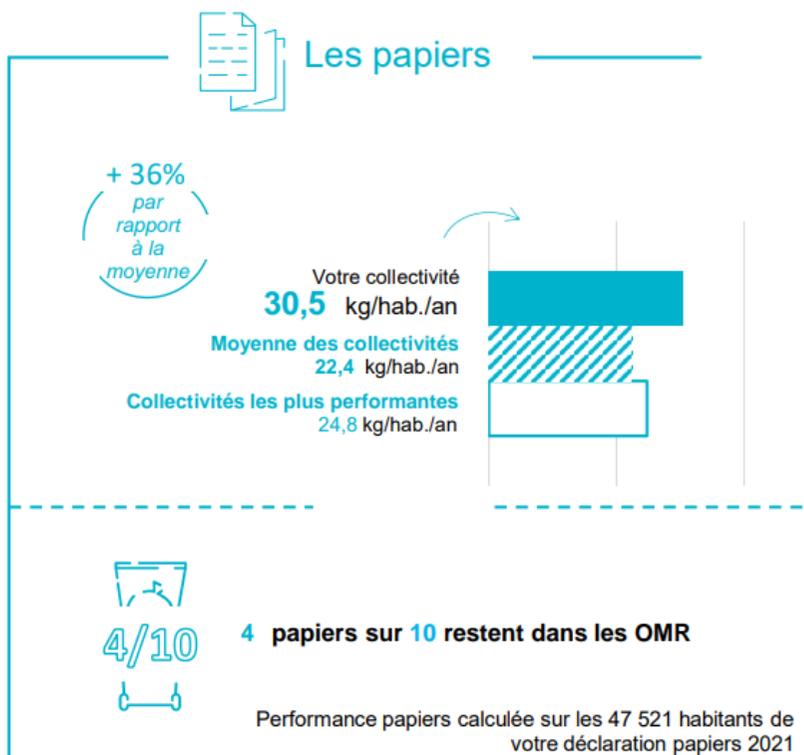


* Les données papiers sont issues de votre déclaration papiers 2021 basée sur les tonnes 2020.

VOTRE PERFORMANCE COMPARÉE AUX COLLECTIVITÉS DE MÊME MILIEU ET DISPOSITIF

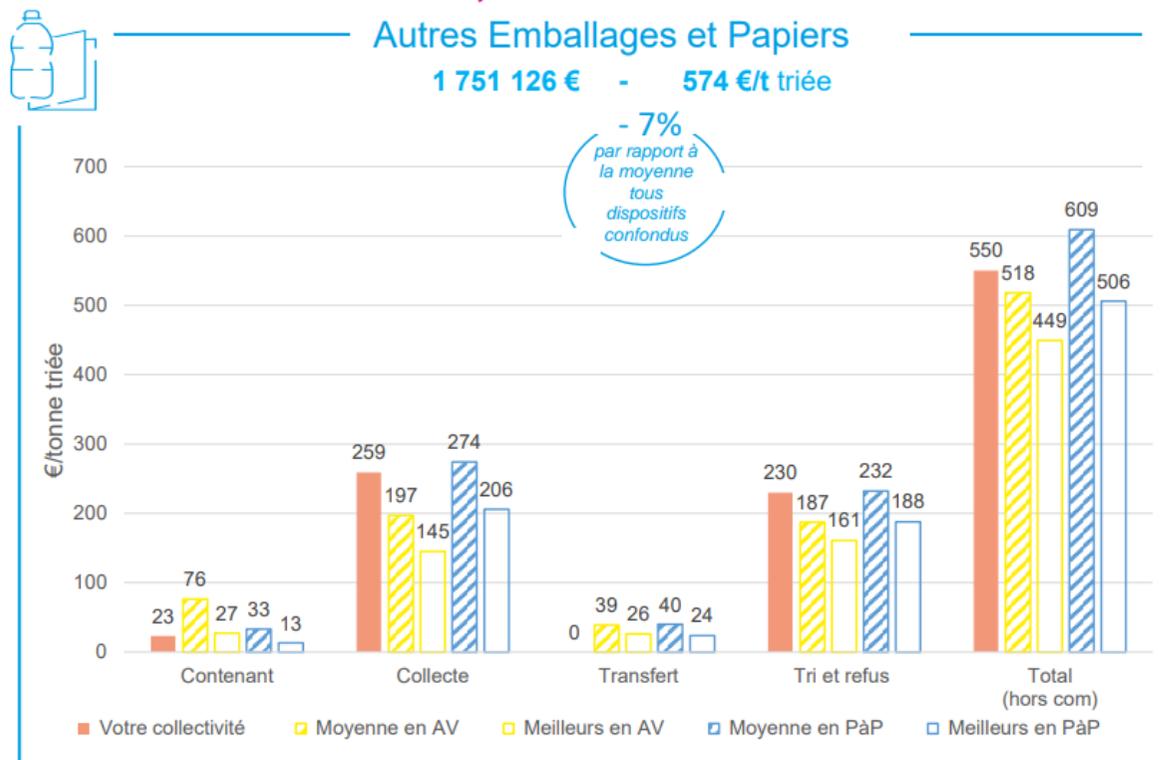
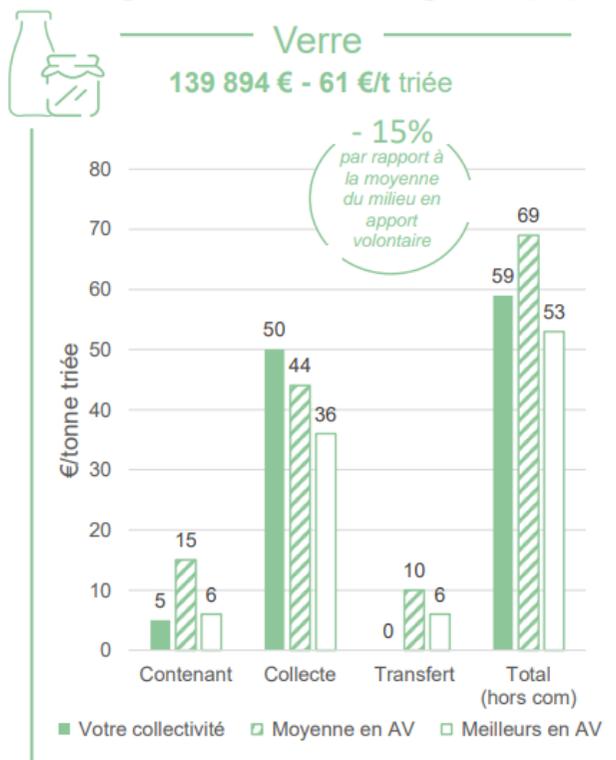


VOTRE PERFORMANCE COMPARÉE AUX COLLECTIVITÉS DE MÊME MILIEU ET DISPOSITIF

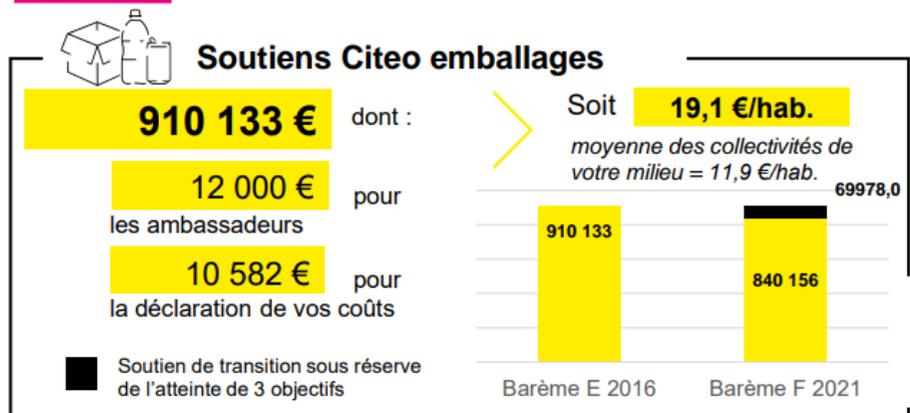


VOTRE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE COMPARÉE AUX COLLECTIVITÉS DE MÊME MILIEU

Coût global des emballages et papiers **1 891 020 € soit 39,8 €/hab.** dont :



SYNTHÈSE DE VOS SOUTIENS ET DE LA REVENTE DE VOS MATERIAUX



1 008 763 € soit 21,2 €/hab.



244 747 € soit 5,1 €/hab.

TOTAL : 1 253 510 €

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET PRÉCONISATIONS POUR VOTRE TERRITOIRE

Synthèse du diagnostic

En matière de performance environnementale, vos pistes de progrès portent sur les refus.



Précollecte / collecte / sensibilisation

Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques

La mise en œuvre de ces actions peut se faire par des campagnes de communications spécifiques ou des moyens humains dédiés. Par exemple, une opération coup de poing avec des ambassadeurs de tri en habitat collectif peut permettre d'augmenter de 30% les résultats de tri et de diminuer de 50% les refus.

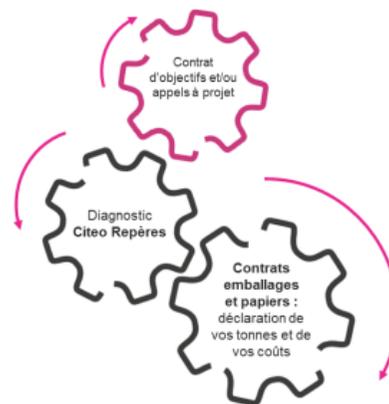


Précollecte / collecte / sensibilisation

Mieux capter et recycler les emballages issus de la consommation nomade hors foyer

Aujourd'hui, 51% des Français trient systématiquement tous leurs emballages en tous lieux et plus de 9 sur 10 identifient le tri et le recyclage comme une priorité environnementale dans le monde post-Covid. Pour que le geste de tri devienne un réflexe, il est donc primordial que les dispositifs de tri se développent dans l'ensemble des lieux de consommation nomade afin d'assurer la continuité du geste de tri. Et ce d'ici 2025, objectif de la loi AGEC pour la généralisation de la collecte hors foyer.

Des pistes pour
votre contrat
d'objectif



Lexique

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

BIO : Biodéchets

BOM : Bennes à Ordures Ménagères 26 ou 19 tonnes

BENNETTE : Benne à Ordures Ménagère 3,5 tonnes

BOMETTE : Bennes à Ordures Ménagères 12 tonnes

C1 : Collecte hebdomadaire

C0,5 : Collecte toutes les deux semaines

CC : Communauté de communes

CCS : Communauté de communes Sundgau

DDS : Déchets Diffus Spécifiques sont les déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement

DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques

EMB : Emballages ménagers et papiers-cartons

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PAV : Points d'apport volontaire

PàP : Porte-à-porte

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

SIVOM: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région Mulhousienne

SÉDHEN : Syndicat d'Élimination des Déchets d'Hirsingue et Environs

SM4 : Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV

UIOM : Usine d'incinération d'Ordures Ménagères